

Les frais du contrat de capitalisation Antarius Patrimoine Evolution

Capitalisation*

Montant minimal de versement initial :	100 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Gestion libre

- Fonds en euros (support Capi Sécurité)
 - 0,78 % maximum
 - 0,69 % maximum pour les clients en Gestion Banque Privée
- Supports en unités de compte
 - 0,84 % maximum (hors SCPI)
 - 1,193 % maximum pour les SCPI

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion Initiale : honoraires prélevés par la banque
 - 240 € TTC supplémentaires pour un encours inférieur ou égal à 100 000 €,
 - 384 € TTC supplémentaires pour un encours de plus de 100 000 €,
- Gestion sous Mandat : commissions prélevées par la banque
 - Commission fixe annuelle : 600 € TTC supplémentaires
 - 0,90% TTC supplémentaires pour un capital constitué jusqu'à 200 000 €,
 - 0,70% TTC supplémentaires pour un capital constitué de 200 001 € à 500 000 €
 - 0,50% TTC supplémentaires pour un capital constitué au-delà de 500 001 €,

Gestion conseillée : commissions prélevées par la banque

- 0,86 % TTC supplémentaires de 1 000 000 € à 5 000 000 €,
 - 0,66 % TTC supplémentaires au-delà de 5 000 000 €
- Minimum de facturation : 8 600 € TTC supplémentaires / an

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,29 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,12 %
Fonds obligations (moyenne)	0,86 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,58 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,27 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,20 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,80 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,83 %

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par type de support

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion Initiale	1,71 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,89 %
- Gestion sous Mandat	1,92 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,82 %
- Gestion conseillée	1,92 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,82 %

C) Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	2,50 % maximum
Frais de changement de modes de gestion	0%
Frais d'arbitrage	
- Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre	
• 1% maximum	
• 0,5% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI	
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages	Gratuit
- En Gestion Initiale	Gratuit
- En Gestion sous Mandat	1 % maximum
- En Gestion Conseillée	1 % maximum
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente*****	3 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.